

*Interpellation présentée par le député:
M. Eric Bertinat*

*Date de dépôt : 12 octobre 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **Licenciements en cours au Centre de tri postal de Montbrillant**

La prochaine fermeture du Centre de tri postal de Montbrillant engendre les dégâts collatéraux prévus: par une vingtaine de lettres déjà envoyées (mais peut-être en nombre supérieur), les destinataires ont appris officiellement la fermeture définitive du lieu de leur travail.

Et dans la foulée, des licenciements semblent déjà avoir été également signifiés avec effet entre 2007 et 2008.

Les informations à ce sujet sont alarmantes mais rares et imprécises et il est difficile de faire la part des choses et un point correct de situation.

Après actualisation des informations et communications de celles-ci aux députés, **ma question est la suivante** :

Au vu des informations actualisées que le Conseil d'Etat détient sur ce difficile dossier, est-il en mesure de communiquer aux députés la teneur des dispositions prises par La Poste en accompagnement de cette fermeture (propositions de transfert, plan social, exigence de mobilité, conditions de licenciement, etc.) ? Plus précisément, les licenciements ont-ils été secs ou des offres préalables de transfert dans d'autres localités/secteurs d'activités ont-elles été proposées au personnel et à quelles conditions ?